**Cadre réglementaire de l’activité**

Durée : 45 minutes, coefficient 1

1. Quelles sont les prérogatives d’un MF2 ? (3 points)

2. Quel est le rôle de la CTN ? (2 points)

3. Dans le code du sport, dans le tableau des conditions d’évolution en enseignement en plongée à l’air en milieu naturel, on remarque que l’effectif maximal de la palanquée comporte un astérisque pour certains espaces d’évolution. A quoi correspond cet astérisque ? Quels sont les espaces concernés ? (1 point)

4. Une SCA peut-elle avoir un P5 comme DP ? (1 point)

5. Une commission est-elle considérée comme une personne morale ? Justifiez votre réponse ? (2 points)

6. Qu’est-ce qu’une aptitude ? (1 point)

7. Les candidats non reçus au MF1 ou MF2 disposent-il d’un délai pour demander leurs notes ? Si oui combien de temps ? (1 point)

8. Un non membre peut-il plonger dans une association loi 1901 ? (1 point)

9. Quelles sont les modalités d’exercice de l’activité pour les moniteurs 3\*CMAS conventionnés de la FEESSM ? (3 points)

10. Pour les examens initiateurs, Guide de Palanquée et MF1, le CTR désigne un délégué CTR. Quel est son rôle et son niveau minimum pour chacun de ces examens ? (2 points)

11. Définir le terme CACI. Est il délivrable par tout médecin pour : (3 points) :

1. Plongeur de moins de 14 ans ?
2. Plongeur de plus de 14 ans ?
3. Plongeur Handisub® ?
4. Instructeur (IR ou IN) ?
5. Moniteur ?
6. Plongeur TRIMIX hypoxique ?
7. Reprise après un accident de plongée ?
8. Plongeur avec passage de niveau ?

**Référentiel de correction**

1. **Quelles sont les prérogatives d’un MF2 ? (3 points)**

* *Elles sont définies par le Code du Sport : Article A 322-72 (voir fiche de sécurité)*
* *De plus au niveau fédéral il peut :*
* *Délivrer les qualifications fédérales, participer aux examens de guide de   
  palanquée, initiateur, MF1*
* *Signer sur le livret pédagogique MF1 les attestations de stages pédagogiques   
  d'encadrement en vue de la préparation au monitorat MF 1*
* *Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de participation aux   
  stages initiaux d'initiateur dont ils sont responsables*
* *Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie   
  2éme degré, lorsque ces dernières sont réalisées :  
  . en situation de formation réelle sur des stagiaires MF 1 eux-mêmes en   
  cours de stage en situation sous leur tutelle propre en tant que MF2  
  . au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'   
  initiateur sous leur tutelle propre en tant que MF2*
* *Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 1er degré*
* *Signer les attestations d'aptitudes pour les candidats au MF2 :*
* *A2 (Enseignement et technique à 50m)*
* *A3 (Nage PMT sur 1500m et nage avec scaphandre sur 1000m)*

1. **Quel est le rôle de la CTN ? (2 points)**

* *Elle a pour objet tout ce qui relève de la pratique, de l’enseignement des brevets, de la règlementation et du développement de la plongée ainsi que de l’ensemble du matériel mis en œuvre.*
* *Elle organise la formation, l’évaluation et la certification des plus hauts niveaux de cadres de plongée scaphandre.*
* *L’ensemble de ses propositions est soumis à l’approbation du CDN pour être exécutoire.*

1. **Dans le code du sport, dans le tableau des conditions d’évolution en enseignement en plongée à l’air en milieu naturel, on remarque que l’effectif maximal de la palanquée comporte un astérisque pour certains espaces d’évolution. A quoi correspond cet astérisque ? Quels sont les espaces concernés ? (1 point)**

* *C’est la possibilité d’ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire au minimum titulaire du N4/GP*
* *Espace 0-6m, 0/12m, 0-20m et 0-40m.*

1. **Une SCA peut-elle avoir un P5 comme DP ? (1 point)**

* *Non car la règle est le bénévolat pour ce type de qualification.*
* *En outre seul un BEES1 ou DE rémunéré par la structure peut-être DP dans une SCA.*

1. **Une commission est-elle considérée comme une personne morale ? Justifiez votre réponse ? (2 points)**

* *Non, elle n'a pas la personnalité morale, elle ne peut ester en justice*
* *En droit, une* ***personne morale*** *est une entité dotée de la personnalité juridique ce qui lui permet d'être directement titulaire de droits et d'obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont crée (par exemple : entreprises, associations...).*
* *La personne morale et la personne physique sont deux des principales entités pouvant avoir des droits et obligations.*
* *Ce n'est pas le cas d'une commission car elle* *dépend d’un comité (départemental, régional ou national) qui lui est considéré comme une personne morale.*

1. **Qu’est-ce qu’une aptitude ? (1 point)**

* *C’est la compétence du moment, niveau temporaire reconnu par un DP. (Code du Sport et non FFESSM)*
* *Les aptitudes sont définies dans le CDS et ne sont pas des brevets (annexe III-14A)*

1. **Les candidats non reçus au MF1 ou MF2 disposent-il d’un délai pour demander leurs notes ? Si oui combien de temps ? (1 point)**

*45 jours suivant la date de proclamation de résultats et elles sont à demander à la Commission Technique (CTR ou CTN) dont dépend l’examen.*

1. **Un non membre peut-il plonger dans une association loi 1901 ? (1 point)**

* *Oui, sauf si c’est prévu autrement dans le règlement intérieur du club.*
* *Par contre, le fait de faire régulièrement plonger des non-adhérents moyennant rétribution peut alerter les services fiscaux et imposer le club aux impôts (TP, IS, TVA).*

1. **Quelles sont les modalités d’exercice de l’activité pour les moniteurs 3\*CMAS conventionnés de la FEESSM ? (3 points)**

* *Avec la carte de M.C. ils sont en règle vis à vis la règlementation Française (Code du Sport) mais ils ne peuvent pas passer un brevet de la FFESSM ni rentrer dans la filière professionnelle Française avec cette carte de M.C.*
* *La filière de Moniteur Conventionné concerne les moniteurs 3\* CMAS titulaires d’une carte CMAS en période de validité délivrée par une fédération ayant passé un accord cadre avec la FFESSM.*
* *Ils doivent prendre contact avec leur propre fédération pour l’obtention de la carte de Moniteur Conventionné FFESSM à travers une procédure simplifiée. La durée de validité de leur M.C. est égale à la validité de leur carte CMAS délivrée par leur fédération d’origine.*
* *En cas d’intégration au sein de la FFESSM et au-delà de la date de validité de la carte de M.C. obtenue de cette manière, ils doivent prendre contact avec la CTR de leur région afin de suivre la procédure d’intégration normale à fin d’obtenir une carte de Moniteur Associé*

**10 .Pour les examens initiateurs, Guide de Palanquée et MF1, le CTR désigne un délégué CTR. Quel est son rôle et son niveau minimum pour chacun de ces examens ? (2 points)**

* *La CTR désigne un cadre appelé « délégué de la CTR » aux conditions suivantes :*
* *Pour un examen d'initiateur, le délégué de la CTR est, au minimum, un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen, il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.*
* *Pour un examen de Guide de Palanquée– N4, le délégué de la CTR est un E4 au minimum. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen, il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.*
* *Pour un examen de MF1, le délégué de la CTR est un Instructeur Régional au minimum. Il est chargé de vérifier la conformité du déroulement de cet examen. En cas d'absence du Président de la CTR, il vérifie également les dossiers des candidats. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.*

**11. Définir le terme CACI. Est il délivrable par tout médecin pour :(3 points)**

Certificat médical d'Absence de Contre Indication à la pratique (1 pt)

(0,25 point par bonne réponse)

1. Plongeur de moins de 14 ans *OUI*
2. Plongeur de plus de 14 ans *OUI*
3. Plongeur Handisub® *NON*
4. Instructeur (IR ou IN) *OUI*
5. Moniteur *OUI*
6. Plongeur TRIMIX hypoxique *NON*
7. Reprise après un accident de plongée *OUI*
8. Plongeur avec passage de niveau *OUI*